



Musiques traditionnelles

Enseignants :

Coordinateurs : [Cédric Moign](#) et [Philippe Boisard](#)

- > **Biniou-Bombarde :** Christophe PERVES
- > **Chants et danses traditionnels :** Marc CLÉRIVET
- > **Cornemuse écossaise :** Cédric MOIGN
- > **Flûte traversière irlandaise :** Philippe BOISARD
- > **Harpe traditionnelle :** Nikolaz CADORET

L'enseignement des musiques traditionnelles au Conservatoire de Brest métropole est assuré au sein d'un département comprenant 5 enseignants.

L'apprentissage du chant, bombarde, biniou, flûte traversière en bois, cornemuse écossaise, harpe celtique sont possibles dans le département musiques traditionnelles, quel que soit votre projet : jouer entre amis, découvrir le patrimoine musical régional et celtique, approfondir votre passion ou ambitionner une orientation professionnelle. Accordéon diatonique, tin-whistle, violon traditionnel et uilleann pipe sont également accessibles dans le cadre du partenariat entre le Département Musiques Traditionnelles du Conservatoire de Brest métropole et le Centre Breton d'Art Populaire, école de musique associative.

De l'enfance à l'âge adulte, de la simple initiation à l'acquisition d'une technique et d'une culture musicale approfondies, il s'agit, tout en se perfectionnant dans le jeu des différents instruments, de découvrir et maîtriser progressivement les répertoires et les modes de jeux tout en les resituant dans leurs contextes culturels.

Les enseignements instrumentaux

Les cours d'instrument se fondent principalement sur l'oralité. Une large place est laissée à la variation et à l'improvisation ainsi qu'à l'écoute et à l'analyse, adaptées au niveau de chacun. Ils font appel au chant et à la danse.

Les cours sont dispensés à raison d'une demi-heure par semaine. Les élèves de C.H.A.M bénéficient de 45 minutes hebdomadaires, les étudiants inscrits en 3e cycle recevant, quant à eux, une heure de cours.

Pour l'apprentissage du biniou et de la bombarde, des cours individuels et des cours de musique de couple sont proposés.

Un cours de culture musicale spécifique au Département musiques traditionnelles est proposé aux élèves du Conservatoire et à certains élèves du Centre Breton d'Art Populaire.

Les pratiques collectives

Plusieurs ensembles et ateliers de pratiques collectives sont proposés :

Ensemble	Structure	Lieu
Jaraw Céilí Band (musique irlandaise)	Conservatoire Centre Breton d'Art Populaire	Plougastel-Daoulas

Daou pe tri	Centre Breton d'Art Populaire et Conservatoire	CBAP Brest
Couple biniou-bombarde	Centre Breton d'Art Populaire et Conservatoire	Bergot Brest
Atelier violon irlandais	Centre Breton d'Art Populaire	CBAP Brest
Atelier chant répertoire	Centre Breton d'Art Populaire et Conservatoire	Conservatoire
Atelier veillées, petits ensembles	Conservatoire	Plougastel-Daoulas

[Découvrez l'offre détaillée](#)

Les cursus

1^{er} et 2^e cycles :

- > Selon l'âge et la motivation de l'élève, les apprentissages dispensés au sein de ces deux cycles peuvent être plus ou moins longs. On peut cependant considérer que ceux-ci peuvent durer de 4 à 8 ans.
- > 30 minutes hebdomadaires de cours et 45 minutes pour les élèves inscrits en C.H.A.M.
- > 30 minutes de culture et formation musicale adaptée à la musique traditionnelle sous différentes formes (body-percussion, chant, danse, écoute...)

À la fin de ces deux cycles, l'élève aboutit à l'obtention d'un Brevet de fin de 2^{ème} cycle qui permet l'entrée en 3^{ème} cycle.

3^e cycle :

- > 1 heure hebdomadaire de cours
- > 1h30 de cours de culture musicale spécifique aux musiques traditionnelles
- > 1h30 de cours de chant et danse
- > une pratique collective

Le Certificat d'Études Musicales (C.E.M.) sanctionne la fin du 3^{ème} cycle pour les musiciens qui souhaitent pratiquer en amateur.

Cycle spécialisé :

Il est accessible, sur concours d'entrée, aux étudiants qui utiliseront la musique traditionnelle dans leur activité professionnelle (carrière artistique, enseignement, animation, métiers en lien avec la musique, le Patrimoine culturel immatériel, le développement local...).

- > 1 heure hebdomadaire de cours instrumental
- > 1h30 de culture et formation musicale
- > 30 minutes de chant et danse
- > Possibilité de diversifier les pratiques instrumentales selon les places disponibles

Le Diplôme d'Études Musicales (D.E.M.) sanctionne la fin des études musicales du cycle spécialisé. Reconnu par le Ministère de la Culture, c'est un diplôme décerné au niveau régional.

Le D.E.M donne la possibilité d'accéder aux études supérieures (D.N.S.P.M) ainsi qu'aux diplômes d'enseignement que sont le Diplôme d'État et le Certificat d'Aptitude. Il est également fréquemment demandé par les écoles de musique lors du recrutement de leurs enseignants. Il est le diplôme minimal exigé pour l'enseignement de la musique dans les établissements relevant des collectivités territoriales.

Les autres missions du département musiques traditionnelles du Conservatoire

Culture musicale

Le département de musiques traditionnelles a également pour mission d'aider les étudiants inscrits en D.E.M dans d'autres disciplines instrumentales. Il leur fournit un soutien dans le domaine de la musique bretonne et, plus généralement, dans le domaine de l'ethnomusicologie.

Soutien à la pratique amateur

Le département de musiques traditionnelles est régulièrement sollicité par des associations, bagadoù ou cercles celtiques, auprès desquels il effectue une mission de conseils (répertoire, style, technique, pédagogie,...). Des musiciens individuels peuvent également s'y adresser afin d'obtenir une aide technique ponctuelle concernant leur pratique musicale.

Fonds sonore Dastum

Le monde de la musique traditionnelle, en Bretagne comme ailleurs, est en perpétuel mouvement. À une pratique musicale enracinée se juxtaposent en effet des pratiques et des fonctions nouvelles en constante évolution.

Le Centre Breton, école de musique associative

L'association du Centre Breton d'Art Populaire a été créée en 1977 à Brest à l'initiative d'une équipe de passionnés de culture bretonne dont le compositeur brestois Pierre-Yves Moign.

L'école de musique est lieu convivial d'apprentissage de la musique traditionnelle bretonne et des différentes musiques de traditions orales. Les cours collectifs et/ou individuels permettent à chacun de découvrir un instrument qu'il soit jeune débutant ou moins jeune, ou d'approfondir ses acquis.

Le projet de l'association est porté par 16 enseignants, une secrétaire, une comptable, une directrice et un conseil d'administration.

Les cours ont lieu à Brest, Plougastel-Daoulas, Landerneau et Sizun.

Les termes de la convention entre le CBAP et le Conservatoire

- Dans la limite des places disponibles, les élèves du CBAP peuvent suivre un cours de formation musicale ou de culture musicale traditionnelle.
- Les élèves en 3e cycle en violon ou accordéon au CBAP préparent le CEM (durée de 3 ans minimum en 3e cycle avant présentation de l'épreuve instrumentale).

Plaquette 2018/2019 du département musiques traditionnelles

Février 2018

∨ TÉLÉCHARGER
(2,83MO)

▶ [TOUTES LES PUBLICATIONS](#)

Dernière mise à jour le : **08 juillet 2019**

Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique

Site de Brest

16, rue du Château, 29200 Brest

Site du Relecq-Kerhuon

50, rue Eddy Chetler, 29480 Le Relecq-Kerhuon

Annexe du Bergot

2, rue Le Chatellier, 29200 Brest

Tel. : 02.98 00 89 99

conservatoire-de-musique@brest-metropole.fr

conservatoire.brest.fr